

**Projet d'intégration professionnelle**

**UE 26**

**CATEGORIE :** AGRONOMIQUE **SECTION :** Architecture des Jardins et du Paysage

**OPTION :**

**Année :** BLOC 3

**Acronyme :** AJU31PRIP

**Langues d'enseignement :** Français

**Coordonnées du service :** HELdB - CAMPUS CERIA  
Bâtiment 4C - 1er étage  
Avenue Emile Gryzon 1 - 1070 Bruxelles

**Enseignant responsable :** HEUSS Sébastien - [sebastien.heuss@cnldb.be](mailto:sebastien.heuss@cnldb.be)

**Autre(s) enseignant(s) de l'UE :**

**Nombre d'heures :** 30 h

**Nombre de crédits :** 3 ECTS (Facteur de pondération)

**Niveau du cycle :**

**Période :** Q1

**Cadre européen de certification :** Niveau 6

**Liste des UE pré requises :** Néant

**Liste des UE co requises :** Néant

**Caractère obligatoire ou au choix dans le programme ou option de l'étudiant :**

Cours obligatoire dans le programme.

**Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme :**

Au terme de sa formation, le bachelier en **Architecture des Jardins et du Paysage** est capable de :

- élaborer, individuellement ou en groupe, des documents didactiques et/ou des fiches techniques liés de près ou de loin à l'architecture des jardins et du paysage, sur base de l'analyse d'une documentation scientifique et/ou technique
- maîtriser les outils d'information et de communication oraux, écrits, graphiques et/ou informatiques adaptés à un public-cible auquel il présente et explique un projet d'aménagement extérieur ou une étude du paysage
- adapter l'élaboration de ses travaux d'architecture des jardins et du paysage, en fonction de l'évolution de son secteur d'activité et en faisant preuve de réflexivité
- faire preuve d'esprit critique dans les travaux d'architecture des jardins et du paysage qu'il présente, seul ou en groupe
- rédiger et présenter un diagnostic d'un site paysager (imposé par le professeur ou basé sur un choix argumenté) à diverses échelles en tenant compte de tous les facteurs impactant du paysage et ce, sous forme graphique et/ou textuelle
- concevoir et argumenter le choix de la gestion des plantations d'un site selon des critères scientifiques, techniques, esthétiques et de développement durable et ce, sous forme graphique et/ou textuelle
- rédiger et présenter un projet créatif et fonctionnel de planification et/ou d'aménagement d'un site paysagé à diverses échelles et ce, sous forme graphique et/ou textuelle
- concevoir et argumenter le choix et la mise en œuvre de l'aménagement technique et esthétique d'un site, dans une optique de développement durable, sous diverses formes : plans, coupes, détails techniques, cahier des charges et textes illustrés
- concevoir et réaliser le métré et l'estimation financière de l'aménagement d'un site paysager sous forme d'un tableau informatisé et/ou d'un texte illustré. -

**Autres connaissances ou compétences prérequis :**

Néant.

**Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE :**

**Projet d'aménagement d'espace privé :**

Objectifs :

Amener l'étudiant à élaborer un dossier d'étude conceptuel et technique relatif à un projet personnel d'aménagement de jardin privé, basé sur une situation réelle émanant d'un contact professionnel extérieur à la HELDB.

Contenu :

Ateliers combinant des relevés de terrain, des analyses paysagères, des enquêtes, des travaux de recherches documentaires et la réalisation de plans de présentation, de documents techniques et d'estimations budgétaires.

**Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :**

**Projet d'aménagement d'espace privé :**

Pédagogie active par ateliers conceptuels et techniques et par suivi individuel des productions réalisées par les étudiants.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

| Cours<br>Concernés                  | H  | ECTS | Pond. | Janvier          |         |       |      | Juin *           |         |       |      | Deuxième session |         |       |      |
|-------------------------------------|----|------|-------|------------------|---------|-------|------|------------------|---------|-------|------|------------------|---------|-------|------|
|                                     |    |      |       | Eval<br>Continue | Travaux | Ecrit | Oral | Eval<br>Continue | Travaux | Ecrit | Oral | NR               | Travaux | Ecrit | Oral |
| Projet d'aménagement d'espace privé | 30 | 3    | 100%  | 40%              | 50%     | 0%    | 10%  | 0%               | 0%      | 0%    | 0%   | 40%              | 50%     | 0%    | 10%  |
|                                     |    |      |       |                  |         |       |      |                  |         |       |      |                  |         |       |      |
|                                     |    |      |       |                  |         |       |      |                  |         |       |      |                  |         |       |      |
|                                     |    |      |       |                  |         |       |      |                  |         |       |      |                  |         |       |      |
|                                     |    |      |       |                  |         |       |      |                  |         |       |      |                  |         |       |      |

NR = Note reportée

Informations sur le mode d'évaluation :

Attention la méthode de calcul de la note UE ci-dessous prévaut sur toute autre consigne indiquée dans la fiche UE.

**Méthode de calcul de la note finale d'une UE**

La note finale attribuée à une UE doit, dans tous les cas, être calculée en effectuant la moyenne arithmétique pondérée des notes des AA composant l'UE.

**Remarque :**

Lors des délibérations, en raison de circonstances exceptionnelles et notamment sur proposition des mini-jurys, rien n'empêche que le jury plénier puisse attribuer les crédits associés à une UE dont la note est inférieure à 10/20, sans modifier la valeur de cette dernière.

La note de l'UE correspond intégralement à la note obtenue à l'Activité d'apprentissage (AA) « Projet d'aménagement d'espace privé ». Cette AA est évaluée par évaluation continue (40%), remise d'un travail en session (dossier final 50%) et présentation orale (10%) de celui-ci. L'évaluation continue consiste en la remise d'un avant-projet en fin de période A (75% de la note d'évaluation continue) et par l'évaluation de l'avancement du travail réalisé en ateliers en période B (25% de la note d'évaluation continue).

Justifier la NR en 2de session :

La note de l'AA (et donc de l'UE) est remédiable à 60% (remise du dossier final amélioré en seconde session et présentation orale de celui-ci). La part d'évaluation continue (40%) obtenue par la remise de l'avant-projet en période A et l'avancement du dossier en ateliers en période B est, quant à elle, entièrement reportée en seconde session.

\* Le cas échéant, les évaluations de la session d'examens de janvier ne sont reportées en juin que si la note est  $\geq 10/20$ .

Informations complémentaires :

Les consignes détaillées des travaux attendus sont distribuées et présentées au premier atelier et disponibles ensuite sur le campus numérique.

**Calendrier des travaux :**

- La remise de l'avant-projet est prévue en fin de période de A. La date précise est communiquée en atelier suite à la remise de l'agenda de travail (document de consignes distribué en ateliers). L'étudiant devra envoyer la version numérique de son travail par mail à l'enseignant (sebastien.heuss@cnildb.be).
- La remise du dossier final est prévue au calendrier de la première session de janvier, le jour de l'examen oral. Cet examen oral porte sur la présentation du dossier technique faisant l'objet du travail.
- En cas de seconde session, l'étudiant remettra une version améliorée de son dossier final et la présentera également en examen oral.



**Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :**

À l'issue du cours de Projet d'aménagement d'espace privé, l'étudiant est capable de :

- Réaliser et présenter de manière professionnelle un dossier d'aménagement d'espace privé (plans , documents techniques, estimation du coût et de l'entretien de certains aménagements).

**Description des sources, des références et des supports OBLIGATOIRES :**

Projet d'aménagement d'espace privé :

Documents de travail distribués aux séances de cours (extraits de plans, coupes et détails de la situation existante, permis d'urbanisme éventuels, extrait du plan cadastral, programme,..)

**Description des sources, des références et des supports SUGGERES :**

Projet d'aménagement d'espace privé :

Bordereaux de prix VRD Espaces verts: Batiprix, Batichiffrage,...

Catalogues de pépinières: BRUNS, EBBEN, LAPPEN, ARBOR,...